Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné à tous les citoyens de Sabrevois, par le secrétaire-trésorier, qu'à la séance régulière du Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois qui aura lieu à la salle du conseil de l'hôtel de ville, **lundi 7 mai 2018, à 19h30** et qu'il y sera pris en considération l'adoption du nouveau Code d'éthique et de déontologie des élus, selon la Loi sur l'éthique et déontologie en matière Municipale L.R.Q. chap. E-15.1.0.1.

Ce dernier comprend entre autre :

- les valeurs de la municipalité
- la conduite et les objectifs des élus
- les interdictions des membres d'un conseil

Et tout **particulièrement**

- l'interdiction à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Fredy Serreyn, directeur général, résidant à Sainte-Anne-de-Sabrevois, certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en conformité avec les dispositions des articles 8 à 12 de la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25e jour d'avril 2018.

Fredy Serreyn
Directeur général et secrétaire-trésorier